

Le 09 janvier 2025

ENTRETIEN PROFESSIONNEL (CREP) : UN MOMENT CLÉ POUR VOTRE CARRIÈRE

La campagne des évaluations professionnelles a débuté le 2 janvier. L'entretien professionnel, matérialisé par le CREP (Compte-Rendu d'Entretien Professionnel), est un rendez-vous annuel incontournable. Plus qu'une formalité, il vous permet de préparer l'année qui vient et votre avenir professionnel.

1) Qui est concerné ?

- Les fonctionnaires titulaires
- Les agents contractuels, sauf exceptions.

Les fonctionnaires stagiaires, les personnels à statut ouvrier, ainsi que certains contractuels (ICT-TCT/DGA) suivent d'autres dispositifs d'évaluation annuelle.

2) Qui vous reçoit ?

Votre supérieur hiérarchique direct (SHD), c'est-à-dire la personne qui organise et contrôle votre travail au quotidien (N+1). ⚠ Ce n'est ni son adjoint, ni votre N+2 (sauf circonstances exceptionnelles justifiées).

3) Pourquoi cet entretien est important ?

Cet entretien est une opportunité unique de :

- Faire le bilan de vos réalisations en 2024, en lien avec les objectifs définis lors du dernier CREP.
- Définir vos nouveaux objectifs pour 2025.
- Identifier vos besoins en formation ou en acquisition de compétences.
- Discuter de vos perspectives d'évolution, comme une mobilité ou un avancement.
- Échanger sur votre valeur professionnelle et vos classements hiérarchiques éventuels, essentiels pour un avancement de grade ou un changement de corps.

C'est un moment d'échange privilégié entre vous et votre SHD, où vous devez bénéficier d'un vrai temps de dialogue et de réflexion commune. Ne négligez pas ce rendez-vous qui aura un impact direct sur votre rémunération et votre carrière (avancement, mobilité, montant du complément indemnitaire annuel CIA, revalorisation de la rémunération des contractuels, décoration).

4) Besoin d'un conseil, d'un accompagnement ?

Vous avez besoin d'être conseillé, accompagné dans les étapes de l'entretien (préparation, échéances à respecter, remplissage des différentes rubriques du compte-rendu, points de discussion) et des recours possibles, contactez votre représentant CFTC de proximité ou envoyez un mail à cftcdefense@gmail.com



@federationcftcdefense



@CFTC_Defense



cftc-defense